



Toute l'équipe de t2st vous souhaite de joyeuses fêtes



Edito...

Les membres du Conseil d'Administration et de la Commission de Contrôle ont décidé de reconduire sans changement, ni augmentation la politique tarifaire PER CAPITA, en 2020.

Pourtant, l'année 2020 sera aussi une année d'investissements pour l'association :

La délocalisation des bureaux de Ceyras sur le terrain ZAE La Salamane, à CLERMONT L'HERAULT, est en marche. Madame Sophie CARBONNE, architecte, a été choisie pour conduire les travaux de construction. Un centre d'environ 400 m² sera édifié, dont la première pierre sera posée au printemps.

Notre bâtiment du Mas de Klé devra être aménagé pour y déployer le nouveau modèle original de suivi médical/sensibilisation aux risques professionnels APPTIV, créé par le service de santé au travail de PERPIGNAN.

En accompagnement d'APPTIV, des acquisitions de matériels médicaux connectés seront réalisés pour l'ensemble des 7 sites de t2st.

Mais avant cela, permettez moi de vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année.

Béatrice JOURDE, présidente.

PATRONS, ETES VOUS EN FORME ?

t2st vient de signer un partenariat avec l'Observatoire AMAROK.



Le Professeur Olivier TORRES et Hervé MERZ Directeur de t2st

L'Observatoire AMAROK est une association s'intéressant à la santé physique et mentale des travailleurs non-salariés (TNS) : dirigeants de PME, commerçants indépendants, professions libérales, artisans...

Il a été créé en 2009 par Olivier TORRES, Professeur des Universités (Montpellier) et spécialiste des petites et moyennes entreprises (PME).

Il fédère une quinzaine de chercheurs qui étudient les liens entre la santé de l'entreprise et celle de son dirigeant.

L'observatoire AMAROK a une double finalité :

Sociétale > sensibiliser l'opinion publique à l'importance de la santé des indépendants que ces derniers soient artisans, commerçants, dirigeants de PME ou professions libérales. Scientifique > construire un pont entre les sciences médicales et les sciences de l'entrepreneuriat.

Notre constat : les PME sont souvent délaissées par les sciences sociales, humaines et médicales.

Or elles représentent :

- 96% des entreprises françaises,
- 2 emplois sur 3,
- 60% du PIB.

D'où notre devise : une société mature est une société qui protège ceux qui la font vivre.

Chefs d'entreprise : un numéro vert est mis à votre disposition .

Vous avez besoin d'une écoute ?

Vous avez besoin de conseils sur votre état de santé ?

Appelez le numéro vert ci-dessous : Laure CHANSELME est à votre écoute :



0800.501.201



Pour l'année 2020

DECLARATION DU PERSONNEL

Nous vous rappelons que la déclaration annuelle d'effectif pour l'année 2020 sera à votre disposition dans votre espace adhérent au 01 janvier 2020. Comme l'année précédente, nous vous demanderons de bien vouloir la vérifier, la compléter ou la modifier, puis la valider impérativement avant le 31/01/2020, afin d'établir votre facture de cotisation annuelle (moins de 10 salariés) ou trimestrielle 2020. Nous insistons sur le classement des salariés selon leur exposition aux risques professionnels (Loi Travail), lequel conditionne la périodicité du suivi individuel.

Si votre personnel n'est exposé à aucun risque, vous veillerez à préciser : "**aucun risque**".

Attention, cette année le **code CSP** (Catégorie Socio-Professionnelle) devient obligatoire.

Il se compose de 3 chiffres + 1 lettre « minuscule ».

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles des emplois salariés des employeurs privés et publics (PCS-ESE) est disponible sur le site de l'INSEE.

Pour rappel, ce code sert aux employeurs des secteurs privés et publics pour codifier la profession de leurs salariés dans les enquêtes statistiques ou déclarations et formulaires administratifs.

Vous pouvez donc notamment le retrouver dans votre :

- déclaration sociale nominative (DSN),
- déclaration annuelle de données sociales (DADS),
- déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH).

Cette déclaration annuelle est obligatoire et elle détermine le montant de votre cotisation. En l'absence de déclaration sur le portail www.t2st.fr, dans les délais impartis, **une majoration de 25% sera appliquée** sur la base des derniers effectifs connus de votre entreprise.

GRILLE TARIFAIRE 2020

Comptabilité simplifiée

Per CAPITA = Forfait annuel 94 € HT par salarié déclaré

Dérogations :

- Particulier employeur = PER CAPITA annuel adapté
- Particulier employeur statut handicapé = Per CAPITA évalué par la commission Sociale de t2st
- Employeur saisonnier = PER CAPITA annuel -20%

Embauche/création de dossier :

- Facturation = 30€ HT par salarié dans l'année d'embauche

Absence aux rendez vous programmés non excusés (<48h) :

- Facturation = 30€ HT

Non retour de liste du personnel annuelle :

- Majoration = (dernier effectif connu x Per Capita) +25%

Périodicité des règlements :

- Entreprises >10 salariés = facturation trimestrielle, soit 4 factures
- Entreprises <10 salariés = facturation annuelle (1 facture en mars)

Type de règlement :

- Par chèque, par virement bancaire, par télé-prélèvement

Adhésion à t2st :

- 15 € HT par entreprise

Formation Sauveteur Secouriste du Travail :

- Incluse dans vos cotisations

t2st, à votre écoute ...

REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES

t2st a élaboré son registre d'activité des traitements.

Dans le cadre de votre adhésion, l'association t2st traite les données personnelles que vous lui communiquez.

Le responsable du traitement des données est l'association THAU SALAGOU SANTE TRAVAIL 20 rue Romain Rolland 34200 SETE.

Directeur : Hervé Merz

Tel : 04.67.74.90.90 - Fax : 04.67.74.12.95 - h.merz@t2st.fr

Le Délégué à la Protection des Données est Maryse AURIOL, m.auriol@t2st.fr, Tél : 04.67.36.52.11, Fax : 04.67.36.42.35

Le traitement de vos données sert à la constitution de votre adhésion et à la gestion de votre relation avec l'association. Dans les conditions définies par la loi Informatique et libertés et le règlement européen sur la protection des données, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement et de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage).

Les personnes concernées disposent également d'un droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à leur situation particulière, au traitement de leurs données à caractère personnel. Vous disposez enfin de la faculté de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès.

Ces droits peuvent être exercés auprès du responsable du traitement des données.

Elles disposent enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle (CNIL).

CHANGEMENT DE MEDECINS DU TRAVAIL

Le Docteur Anne PINTRE quitte le secteur de Clermont l'Hérault/Lodève pour s'installer sur Sète, à la Rue Romain Rolland, le 06 février 2020.

Elle prend le relais du suivi médical des salariés du Docteur Claire FOURNIER, qui quitte t2st pour Toulouse.

Le Docteur PINTRE sera assistée par Marine BUTTARO, secrétaire médicale et par Véronique MARO, infirmière en santé au travail.

Elle sera remplacée à cette date sur Clermont l'Hérault/Lodève par le Docteur Mylène GIANGOLA-GRAFTIAUX, assistée par Soraya CARNEIRO, secrétaire médicale. Coline BERNARD, infirmière en santé au travail, l'accompagne dans ses consultations et son activité en milieu du travail.

Bien sûr, les dossiers médicaux seront transférés dans le respect du secret médical aux intéressées, pour assurer la continuité du suivi médical des salariés et la traçabilité des risques.

Connectez vous sur www.t2st.fr, pour connaître les collaborateurs de t2st : médecins, infirmiers, ingénieurs en prévention, techniciens, équipe support...